

Enfin le dénouement dans le secteur de l'Education

Le ministère annonce la nouvelle grille salariale

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4447 - Lundi 9 avril 2018 - Prix : 10 DA

Affaire village «Taline» à Tipasa

Des peines de 1 à 5 ans de prison ferme à l'encontre de 7 accusés

Page 24



La SIH souffle sa 20^e bougie

Hamid Melzi : plus de commerces dans le Parc zoologique de Ben Aknoun

Page 3

Mercenariat

Par Mohamed Habili

Pour ce qu'il reste de Djeich el Islam dans la Ghouta orientale, dans la périphérie de Damas, le seul groupe dont tous les membres n'ont pas quitté leurs positions, ce serait carrément un cadeau du ciel si les forces syriennes étaient assez folles pour les attaquer à l'arme chimique, maintenant qu'elles sont à deux doigts de cueillir le fruit de la victoire. Alors, comme cette attaque tant espérée ne survenait pas, quoi qu'ils aient fait pour la provoquer, en bombardant par exemple Damas tout leur soûl, toujours à la portée de leurs canons, ils ont choisi de l'infliger eux-mêmes à la population civile, n'étant jamais mieux servi que par soi-même. A moins évidemment que ce ne soit en l'occurrence une pure mise en scène. Déjà que ce n'était pas eux qui protégeaient les civils, mais plutôt les civils qui les protégeaient, bien malgré eux d'ailleurs, voilà qu'ils sont tentés maintenant de les gazéifier. Aux fins d'amener la communauté internationale, c'est-à-dire la coalition internationale dirigée par les Etats-Unis, à venir à leur secours. Sans quoi ils seraient obligés eux aussi de se transporter ailleurs en Syrie, là où ils ne sont pas forcément les bienvenus. Il faut savoir que ce genre de rebelles ne sont pas seulement armés par leurs alliés, ce sont aussi des salariés, ce terme devant être pris dans son sens littéral, trivial. Ils touchent une mensualité pour leur métier de rebelles, laquelle leur sert à subvenir aux besoins de leurs familles, au milieu desquelles ils vivent, un peu comme monsieur tout le monde. Leurs employeurs ont exigé d'eux dernièrement qu'ils restent sur place, qu'ils gardent les armes lourdes dont ils les ont équipés pour mener à bien leur tâche.

Suite en page 3

Mise en service aujourd'hui du centre VFS Global

410 000 visas pour la France délivrés en 2017



Le nouveau prestataire (VFS Global) pour les demandes de visa dans la circonscription du Consulat général de France à Alger sera opérationnel à partir d'aujourd'hui, a indiqué, hier, Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie, lors d'un point de presse organisé pour l'occasion au siège même de VFS Global où il annoncera que 410 000 visas ont été délivrés en 2017, dont 230 000 pour Alger.

Lire page 2

La mauvaise orientation en est la première cause

Le taux d'échec en première année universitaire est trop élevé

Page 3

5^e édition du «Tipasa des poètes»

Hymne à la nature par Michael Lonsdale

Page 13

Mise en service aujourd'hui du centre VFS Global

410 000 visas pour la France délivrés en 2017

■ Le nouveau prestataire (VFS Global) pour les demandes de visa dans la circonscription du Consulat général de France à Alger sera opérationnel à partir aujourd'hui, a indiqué, hier, Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie, lors d'un point de presse organisé pour l'occasion au siège même de VFS Global où il annoncera que 410 000 visas ont été délivrés en 2017, dont 230 000 pour Alger.

Par Lynda Naili

Les demandeurs de visa pour la France relevant de la circonscription du Consulat général de France à Alger, dont le nombre n'est pas encore établi, pourront déposer leurs dossiers. A ce propos, il indiquera qu'entre «1 500 et 2 000 rendez-vous sont disponibles chaque jour sur le site de VFS et les rendez-vous sont ouverts 60 jours à l'avance». Dans ce contexte, interrogé par la presse sur la lenteur des réponses aux demandes de visa de circulation, précisément, ainsi que sur la réduction de sa durée voire son refus, Eric Gérard, Consul général d'Alger, évoquera dans un premier temps le respect des «procédures dans le cadre de la réglementation Schengen, qui demandent de la mesure», avant de finir par dire que «nous aussi nous sommes tenus par la règle de la réciprocité dans la mesure où les autorités algériennes mettent deux ans au maximum pour accorder le visa aux Français désirant venir en Algérie».

De plus, à la question sur les intermédiaires privés intervenant dans le dépôt des dossiers pour la prise de rendez-vous auprès de l'ancien prestataire TLS contact, ainsi que de la complicité au sein du prestataire évincé, le Consul général à Alger répondra, pour la première partie de la question, que le recours aux «intermédiaires n'est pas illégal, c'est presque un service à la personne». Aussi, poursuivra-t-il, «ils ne peuvent être poursuivis en justice». Prenant la parole, Xavier Driencourt enchaînera sur la

question des fraudeurs au visa, pour dire qu'à défaut de «preuves, on ne peut pas engager de poursuites judiciaires (contre ces intermédiaires)». «Donnez-moi le truc (ndrl la preuve), je le ferai je n'ai pas froid aux yeux. Je suis prêt à prendre les mesures nécessaires», lancera-t-il au journaliste ayant posé la question.

Dans la foulée, sans toutefois donner plus de précisions, il déclarera que «récemment, nous avons convoqué de hauts fonctionnaires algériens qui allaient en France avec de mauvais dossiers, pour rappeler leur visa».

«Aucune intervention humaine dans la prise de rendez-vous»

Par ailleurs, Pierre Benichou, directeur général de VFS Global Alger, affirmant qu'«aucune intervention humaine» ne pourrait désormais survenir «dans la prise de rendez-vous», indiquera à ce sujet que pour «sécuriser et fiabiliser» la prise de rendez-vous, il a été établi «le prépaiement des frais de service par le demandeur lui-même». Selon lui, le rendez-vous est nominatif et n'est confirmé qu'après le prépaiement par le demandeur dans un délai de 72 heures, soit auprès d'une agence du Crédit populaire d'Algérie (CPA), soit en ligne par carte bancaire.

Ainsi, précisant le montant des frais de service de VFS, il dira qu'il est de 3 600 DA. Aussi, soulignant que ces frais n'étaient pas remboursables, il dira néanmoins que les rendez-vous pour le dépôt de la demande de visa



PH.D. R.

son gratuits et sont «disponibles en grand nombre». Interrogé sur la protection des données personnelles des demandeurs de visa, Pierre Benichou assurera que ces dernières «sont enregistrées au niveau de France Visa et qu'aucune donnée n'est gardée chez VFS Global, elles sont systématiquement détruites 30 jours après le traitement du dossier».

En outre, il expliquera que dorénavant la procédure d'enregistrement des demandes de visa s'effectuera, impérativement pour toutes les catégories de

demandeurs, en ligne via l'application France-Visa, accessible 7 jours/7 et 24h/24 depuis un ordinateur ou un terminal mobile (smartphone ou tablette). Ceci avant de relever que pour les circonscriptions d'Annaba et d'Oran, les demandeurs devront s'adresser aux centres TLS Contact Annaba et TLS Contact Oran. Un peu plus tôt, l'ambassadeur, donnant le chiffre de «1 162 d'Algériens établis en France sans papiers», expliquera que «le choix de VFS Global s'est porté à partir d'un filtrage de trois

sociétés sur 20 ayant répondu à l'avis d'appel d'offres lancé en automne dernier». Une sélection faite, dira-t-il, afin de «mieux prendre en compte les demandes de visa en Algérie dans le cadre d'un nouveau cahier des charges». A ce sujet, soulignant «une augmentation significative des demandes de visa», le diplomate indiquera que 410 000 visas pour son pays ont été délivrés en 2017, dont 230 000 pour Alger. L. N.

Enfin le dénouement dans le secteur de l'Education

Le ministère annonce la nouvelle grille salariale

La ministre de l'Education nationale avait annoncé de nouvelles mesures en faveur du personnel du secteur concernant le dossier de promotion. En effet, le département de Nouria Benghebrat a publié, hier, la nouvelle grille indiciaire des grades et le régime de rémunération des corps spécifiques de l'Education nationale, en application de la décision du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. «En application de la décision du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et dans le cadre de l'information de proximité, le ministère de l'Education nationale met à la disposition de tous les fonctionnaires une nouvelle grille indiciaire des grades et le régime de rémunération des corps spécifiques de l'Education nationale, prévu dans le décret exécutif 08-315 modifié et complété par le décret exécutif n° 12-240 du 29 mai 2012», précise le ministère. Le ministère a procédé également à la mise en œuvre du décret présidentiel n° 14-266 du 28 septembre 2014, modifiant et complé-

tant le décret présidentiel n° 07-304 du 29 septembre 2007, fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires. Selon la nouvelle grille, les travailleurs du secteur bénéficieront de promotions qui concerneront l'ensemble des catégories, à savoir les enseignants des trois cycles (primaire, moyen et secondaire), outre les fonctionnaires, conseillers de l'éducation, directeurs et inspecteurs. Ces nouvelles mesures sont «très importantes» et concernent le dossier de promotion à travers lequel «il sera procédé en 2018 et 2019 à la mise en œuvre de la même modalité de promotion adoptée au titre des années 2015, 2016 et 2017». Cette mesure permettra à la commission installée au niveau du ministère, composée de représentants des partenaires sociaux, de veiller sur «la transition de la promotion sociale au mérite pédagogique». Concernant l'autre mesure, il s'agit de «l'exécution du décret présidentiel de 2014 qui concernera 8 branches du secteur ainsi que 21 corps, sur un total de

28, d'autant plus qu'il concernera 26 grades sur un total de 46».

Le Cnapeste annule sa grève cyclique de deux jours

Pour sa part, le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste) a décidé d'annuler la grève cyclique de deux jours par semaine, prévue à partir d'aujourd'hui. Le syndicat relève la sincérité et la volonté affirmée de la tutelle en vue de trouver des solutions à la crise. Le coordonnateur national du syndicat, Salim Oualha, a déclaré que «le Cnapeste, réuni en session d'urgence, a décidé d'annuler sa décision de grève, annoncée le 24 mars dernier pour les 9 et 10 avril en cours», précisant que «cette décision fait suite à l'accord intervenu mardi avec le ministère de l'Education nationale». Le Cnapeste avait appelé à la tenue d'une réunion d'urgence de son conseil national pour ce samedi, consa-

crée à l'évaluation de la teneur du procès-verbal (PV) de l'accord signé mardi entre son bureau national et le ministère de l'Education nationale. Selon le PV du 3 avril, plusieurs points ont été retenus, notamment la mise en œuvre des engagements du PV du 19 mars 2015, la régularisation de la situation relative aux grades en voie de disparition, la concrétisation de la médecine du travail au profit du personnel de l'Education, la comptabilisation du service national dans le calcul de la retraite ainsi que des années d'études aux Ecoles normales supérieures et aux Instituts technologiques. Le PV en question a réitéré l'engagement du ministère à adresser une correspondance aux instances gouvernementales concernées à propos des dossiers de logement et de l'installation d'une commission commune pour proposer les modalités permettant au personnel du secteur de bénéficier des différentes formules existantes actuellement.

Meriem Benchaouia

La SIH souffle sa 20^e bougie

Hamid Melzi : Plus de commerces dans le Parc zoologique de Ben Aknoun

■ Concernant les 113 commerces qui existent depuis longtemps dans le Parc zoologique et des loisirs de Ben Aknoun, Hamid Melzi a déclaré qu'«ils ne vont plus exercer après la modernisation des lieux», ajoutant : «on va attendre la fin de leurs contrats et après on ne les renouvellera pas. Il faut choisir soit, c'est un parc, soit c'est un souk».

Par Thinhinene Khouchi

Exposant les projets qu'il a réalisés en 20 ans lors d'une conférence de presse au Centre international des conférences d'Alger, le directeur de la Société d'investissement hôtelière (SIH) et directeur de la Résidence d'Etat de Club-des-Pins, a expliqué que les commerces qui existent dans le Parc zoologique de Ben Aknoun ne vont plus exercer après les travaux de modernisation que va connaître le parc. Hamid Melzi a expliqué que concernant les 580 travailleurs du Parc «les emplois seront maintenus et conservés» et «les salaires seront remis chaque mois au travailleurs», il a ajouté que «de nouveaux recrutements sont prévus dans les années à venir». De son côté le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs de l'agroalimentaire FNTA, Salim Labatcha a expliqué que «les 580 travailleurs du Parc zoologique de Ben Aknoun vont bénéficier de la grille des salaires de la SIH et les conditions de travail vont être améliorées. Les travailleurs vont pouvoir embrasser une carrière dans le domaine. Les salaires qui ont été souvent retardés, seront désormais remis dans les temps». En effet, après avoir passé en revue l'état catastrophique actuel de ce parc zoologique, en exposant une vidéo lors de cette conférence de presse montrant la dégradation actuelle des installations, M. Melzi a assuré que les travaux de réaménagement vont redonner vie à cet espace de loisirs. De nouvelles infrastructures, un nouveau management. A propos du réaménagement et restauration du futur parc zoologique et de loisirs de Ben-Aknoun. M. Melzi a déclaré que «le futur nouveau parc de Ben-Aknoun coûte-



Ph/E. Soraya/J. A.

ra l'équivalent de 500 millions de dollars, à savoir 59 milliards de DA. Par ailleurs, ce parc d'attractions abritera les infrastructures sophistiquées et hypermodernes. Un aquarium, parc aquatique, rafting parc, de nouveaux manèges, des piscines chauffées, un immense centre sportif. Melzi explique que le parc de Ben-Aknoun sera à la hauteur des espérances des Algériens. Enfin, Hamid Melzi a confirmé également que la gestion du futur parc de Ben-Aknoun sera confiée à un opérateur étranger et spécialiste de ce secteur. Le premier responsable de la SIH, le propriétaire du parc de Ben-Aknoun depuis le 23 janvier dernier, a fait savoir que des discus-

sions ont été menées avec Disneyland, Europa-Park et la Compagnie des Alpes. La société d'investissement hôtelière n'a pas encore choisi l'opérateur qui sera chargé de diriger le futur parc d'attractions de Ben-Aknoun. Le directeur de la Société d'investissement hôtelière (SIH) et directeur de la Résidence d'Etat de Club-des-Pins, Hamid Melzi a promis aux Algériens que leur capitale disposera bientôt d'un parc d'attractions digne de ce nom et conforme aux standards internationaux. Enfin lors de cette rencontre et pour les 20 ans d'existence de SIH, Hamid Melzi a exposé les projets de sa société. Parmi les projets réalisés en 20 ans :

l'hôtel Sheraton Club des Pins d'Alger «5 étoiles» qui compte 410 chambres et suites réparties sur 8 étages, l'hôtel Sheraton à Oran «5 étoiles» réalisé en partenariat avec la société libyenne Lafico et qui compte 321 chambres et suites, l'hôtel Renaissance Tlemcen «5 étoiles», les hôtels Marriott Constantine et Sheraton Annaba et d'autres encore. Exposant l'impact socio-économique de ces réalisations, Melzi s'est félicité, indiquant que «en 20 ans la capacité de la SIH est passée de 3 210 000 000 DA à 42 000 000 000 DA avec un chiffre d'affaires annuel de 8 960 000 000 DA en 2017».

T. K.

La mauvaise orientation en est la première cause

Le taux d'échec en première année universitaire est trop élevé

Le taux d'échec en première année universitaire dans certaines spécialités est trop élevé en Algérie par rapport à d'autres pays, révèle le directeur général de l'enseignement et de la formation au ministère de l'Enseignement supérieur, Ghaouali Nourredine. Il s'agit d'une question de fond qui se pose depuis un certain nombre d'années. La raison de cet échec est imputée à «une mauvaise orientation», avoue le DG de l'enseignement et de la formation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Ghaouali Nourredine, sur les ondes de la Chaîne I de la Radio nationale.

Un sondage de la direction de l'enseignement et de la formation au ministère de l'Enseignement supérieur au profit des élèves de terminale qui passeront leur Bac a démontré que ces derniers n'ont aucune idée du système de l'enseignement supérieur ou sur le système d'orientation, ni sur les formations ouvertes par le secteur de l'enseignement supérieur, à l'exception des filières classiques telles que la médecine, la pharmacie, a fait savoir l'invité de la Chaîne I. D'où la nécessité pour son ministère d'organiser les portes ouvertes afin de faire connaître aux élèves le système de l'enseignement supérieur, des grandes

écoles supérieures et des universités, et surtout du système d'orientation sur les spécialités.

Sur ce point, il précise que les anciennes études ont confirmé que la durée de l'annonce des résultats du Bac et les inscriptions universitaires est très courte. Ce qui met, soutient-il, la pression aux élèves qui se précipitent dans le choix de leur spécialité. D'où la nécessité, exige-t-il, d'une refonte profonde du système d'orientation des élèves. Pour corriger les mauvaises orientations des bacheliers, l'invité de la radio ajoute : «Nous faisons le nécessaire pour une bonne orientation sur les

profils. Nous ferons le nécessaire pour que l'étudiant soit bien orienté», dit-il. «L'échec coûte de l'argent et on ne peut accepter cette situation d'étudiants mal orientés, mal informés sur tel ou tel profil», fait-il savoir. Selon lui, un étudiant «coûte à l'université en moyenne 120 000 DA par an, et cela varie d'une spécialité à une autre. Il faut que ce coût soit réduit et équitable à l'ensemble des filières».

Les sciences technologiques figurent parmi les spécialités qui enregistrent le plus grand taux d'échec en première année dans nombre d'universités, relève Ghaouali Nourredine. Selon le directeur général de l'enseigne-

LA QUESTION DU JOUR

Mercenariat

Suite de la page une

S'ils les équipent, ce n'est pas pour les voir à la fin tout remettre à l'ennemi. Quelqu'un qui est payé pour mener un combat, on peut tout aussi bien l'appeler d'un autre nom que rebelle. Malgré celui qu'il s'est donné, qui fait très djihadiste, et donc désintéressé, le dernier groupe à rester dans la Ghouta orientale est depuis longtemps tombé dans le mercenariat. Il n'est pas le seul. Même les Etats-Unis viennent de demander qu'on les paye si on veut qu'ils maintiennent leurs 2 000 soldats en Syrie. Ils ont même dit quel était leur prix pour cela : 4 milliards de dollars. Que les Saoudiens, ou qui que ce soit d'autre des monarchies du Golfe, les allonge sans trop discuter, et ils laisseront leurs troupes pour encore quelque temps. Comme le président américain s'est ingénié à rester dans le flou relativement à ce temps, il se peut bien que ses payeurs voient le tarif révisé très nettement à la hausse. Le président américain n'a aucun scrupule à faire payer les prestations qu'on lui demande, avec insistance par-dessus le marché. Il n'y a pour lui rien de répréhensible à faire payer ceux qui demandent aux forces américaines de faire quelque chose pour eux. C'est même pour lui quelque chose de très moral de vouloir s'approprié une partie de la richesse des Saoudiens, qui est si grande. Un projet à ses yeux à ce point irréprochable qu'il ne s'en cache pas à ses hôtes saoudiens. Il existe cependant une différence entre Djeich el Islam et les soldats américains. Alors qu'il arrive aux membres du premier de rembourser de leurs vies les salaires qu'ils touchent, pas un seul soldat américain n'est à ce jour tombé sous les balles des Syriens, des Russes ou des Iraniens. Il suffirait probablement qu'un seul américain meure en Syrie du fait de l'ennemi pour que le président américain cesse de voir dans le conflit syrien autre chose qu'une occasion de prendre l'argent des Saoudiens.

M. H.

ment et de la formation au MESRS, «nous recevons chaque année 50% des bacheliers en sciences sociales et humaines, alors que les diplômés en sciences techniques ne dépassent pas les 45%».

En résumé, l'université algérienne ne forme plus selon les besoins de ses entreprises, de son économie. «Il y a un déphasage énorme entre les besoins et la formation», regrette-t-il. «Le rôle de l'université et celui des autres secteurs doit être pris en considération, car l'employabilité concerne tous les secteurs», insiste Ghaouali Nourredine.

Louiza Ait Ramdane

Pour développer la ressource humaine

Algérie Télécom va se doter d'une académie

■ Le groupe Algérie Télécom va se doter d'une académie, dont l'objectif est de développer la formation de la ressource humaine avec des compétences capables d'assurer un service de qualité et une meilleure prise en charge des besoins des citoyens, a annoncé, hier, le P-DG du groupe, Ahmed Choudar.

Par Aymane F.

Intervenant sur les ondes de la Radio nationale, M. Choudar, qui a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la qualité des services du groupe Algérie Télécom, a fait part du «projet de création d'une académie, dont l'objectif principal est de développer la ressource humaine et dégager des compétences capables d'assurer une meilleure prise en charge des besoins des citoyens». «Il s'agit d'un engagement vis-à-vis de nos clients», a-t-il fait savoir, précisant que cette académie, assurera les différents types de formation, comme la formation d'ordre général, la formation technique ou la formation technologique. Selon le responsable, «le projet est lancé, (et attend) la réalisation de l'infrastructure nécessaire, et les outils pédagogiques nécessaires». Sur une question relative à un éventuel recrutement au sein du groupe qui compte quelque 27 000 employés (22 000 à Algérie Télécom, 5.000 à Mobilis et 300 Algérie Télécom Satellite), il a indiqué qu'à présent l'objectif n'est pas de recruter, sauf dans le domaine technique.

Pour lui, il s'agit plutôt d'«utiliser raisonnablement la ressource humaine existante, et ce, à travers l'amélioration du niveau et la qualité de l'intervention, qui est le but principal», a-t-il dit, tout en mettant l'accent sur «l'amélioration des compétences dont dispose le groupe, en particulier les jeunes», auxquels il fait «confiance». Par ailleurs, dans le souci d'assurer une bonne prestation de service sur les réseaux de téléphonie fixe et mobile, M. Choudar a évoqué le déploiement d'un réseau regroupant Mobilis et Algérie Télécom en vue de faciliter, notamment, le paiement des factures, d'assurer la gestion des réclamations. Dans le même sillage, il a évoqué, également, deux projets de câbles



Ahmed Choudar,
P-DG du Groupe Algérie
Télécom

P.N.D. R.

internet de «grande capacité», dont l'un (medex) devrait être réceptionné avant fin 2018, et un second (Orval) en cours de réalisation, permettant tous deux de multiplier par 10 la capacité du réseau.

A. F./APS

Armée

Edition d'un timbre pour le 50^e anniversaire du service national



Le général-major Zenakhri Mohamed, secrétaire général du ministère de la Défense nationale, a présidé, hier, au nom du général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale popu-

laire, une cérémonie d'édition d'un timbre postal dans le cadre des festivités commémoratives du 50^e anniversaire de l'instauration du service national, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale. La cérémonie, organisée au Musée central de l'armée, s'est déroulée en présence de la ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Houda-Imane Faraoun, ainsi que des officiers généraux de l'ANP, précisait-on de même source. «Ce timbre postal est édité en hommage à tous les citoyens qui ont accompli leur devoir au sein de l'école du service national depuis son instauration avec dévouement et abnégation, où ils se sont épris des valeurs nationales suprêmes et participé à toutes les missions dévolues à l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale, en participant à la concrétisation des différents projets de développement durant plusieurs années de travail laborieux, couronnées d'acquis et de réalisations restées gravées dans la mémoire du peuple algérien», souligne le

communiqué. L'exposition organisée au niveau du Musée central de l'armée et relatant les différentes étapes historiques du service national depuis son instauration, se poursuivra jusqu'au 14 avril, note la même source.

Gaïd Salah en visite de travail en 2^e Région militaire à Oran à partir d'aujourd'hui

Le vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, effectuera, du 9 au 12 avril courant, une visite de travail et d'inspection en 2^e Région militaire à Oran, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. Lors de cette visite, le général de corps d'armée procédera à l'inspection d'unités opérationnelles et tiendra également des réunions d'orientation avec les cadres et les personnels des unités de la 2^e Région militaire, précise la même source.

Imad F.

Solidarité nationale

Révision du cahier des charges des garderies

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia, a fait état, samedi à Alger, d'un projet de révision du décret exécutif fixant les conditions de création, d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des établissements et des centres d'accueil de la petite enfance en ce qui concerne le cahier des charges, en vue d'améliorer la performance de ces structures. Présidant l'ouverture d'une journée d'information à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, M^{me} Eddalia a précisé que le décret exécutif fixant les conditions de création,

d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des établissements et des centres d'accueil de la petite enfance sera réexaminé pour «revoir le cahier des charges et déterminer le profil des personnes qualifiées à ouvrir ces établissements en vue d'en améliorer la performance». Affirmant que les garderies et les jardins d'enfants «sont soumis à des contrôles périodiques et inopinés pour s'assurer de leur conformité au cahier des charges et s'enquérir des conditions de leur fonctionnement», la ministre a indiqué que «les mesures nécessaires sont prises lorsque des dépassements sont consta-

tés et qu'ils peuvent aller jusqu'à la fermeture». A ce propos, la ministre a appelé les parents à signaler à la Direction de wilaya de l'Action sociale tout dépassement ou non-respect des conditions de travail par les établissements d'accueil de la petite enfance. Evoquant les efforts consentis par le secteur en termes de prestations sanitaires et psychologiques au profit des catégories vulnérables, M^{me} Eddalia a fait état de l'existence de 269 cellules de proximité de solidarité à travers le territoire national, composées d'équipes pluridisciplinaires de 122 médecins, 240 psychologues, 248

sociologues et 220 assistants sociaux. Ces cellules de proximité, relevant de l'Agence de développement social, interviennent même en zones isolées pour prendre en charge les préoccupations des citoyens en situation difficile ou nécessitant un accompagnement sanitaire, psychologique et social, a indiqué M^{me} Eddalia, ajoutant que le rôle du médecin au niveau de la cellule de proximité étant complémentaire à celui du médecin des services de santé. Dans ce cadre, la première responsable du secteur a affirmé que l'Agence de développement social contribue au renforcement des prestations de

santé à travers plus de 158 cliniques de proximité, soulignant que l'Algérie a réalisé «un progrès notable en termes de suivi sanitaire et dans la majorité des indicateurs de santé à travers la politique nationale de santé (constructions de structures, formation des cadres médicaux et paramédicaux, généralisation des soins préventifs, vaccination, propreté de l'environnement, protection de la maternité et de l'enfance, santé scolaire et médecine du travail)». La ministre a fait état d'«une baisse de 4% du taux de mortalité infantile de moins d'une année en 2016 par rapport à 2015».

Anis Gh.

Industrie publique

Les capacités de production utilisées à plus de 75%

■ La majorité des entreprises industrielles du secteur public a utilisé les capacités de production à plus de 75% au 4^e trimestre 2017 mais à un degré moindre dans le secteur privé, indique une enquête menée par l'Office national des statistiques (ONS).

Par Younès F.

Plus de 80% des entreprises enquêtées du secteur public et plus de 31% de celles du privé déclarent avoir utilisé leurs capacités de production à plus de 75%, précise l'Office. Par ailleurs, selon l'opinion des chefs d'entreprise enquêtés, l'activité industrielle a poursuivi sa tendance à la hausse au dernier trimestre 2017. Cette hausse est plus prononcée selon les concernés du secteur public, notamment ceux des ISMMEE et des matériaux de construction. Concernant la demande en produits fabriqués, elle a connu une hausse sur la même période de l'année dernière. La hausse est

plus prononcée selon les enquêtés du secteur public, notamment ceux des ISMMEE, des matériaux de construction et de l'agroalimentaire. Plus de 88% des chefs d'entreprise du secteur public et près de 87% de ceux du privé ont satisfait toutes les commandes reçues. Pour ce qui est du personnel, les chefs d'entreprises enquêtés déclarent une baisse de leurs effectifs. En outre, plus de 83% des concernés du secteur public et la majorité de ceux du secteur privé jugent le niveau de qualification du personnel «suffisant». Aussi, près de 11% des enquêtés du secteur public et 31% de ceux du privé déclarent avoir trouvé des difficultés à recruter, notamment du personnel de maîtrise et d'encadrement.

Pas moins de 42% des chefs d'entreprises du secteur public et plus de 74% de ceux du privé ne pourront pas produire davantage en embauchant du personnel supplémentaire, précise l'enquête. Quant à l'état de la trésorerie, il est jugé bon selon près de 71% des chefs d'entreprise du secteur public et près de 51% de ceux du privé. Les charges élevées, l'allongement des délais de recouvrement des



créances et le remboursement des emprunts continuent d'influer sur l'état de la trésorerie, souligne l'ONS. Près de 5% des chefs d'entreprises du secteur public et plus de 75% de ceux du privé ont recouru à des crédits bancaires et la plupart n'a pas trouvé de difficultés à les

contracter, relève l'enquête. Pour des raisons essentiellement de vétusté et de sur-utilisation des équipements, près de 23% du potentiel de production du secteur public et près de 28% de celui du privé ont connu des pannes durant le 4^e trimestre 2017. Ce qui a engendré des

arrêts de travail inférieurs à 13 jours pour la plupart d'entre eux. La plupart des enquêtés du secteur public et plus de 86% de ceux du privé déclarent pouvoir produire davantage en renouvelant leurs équipements et sans embauche supplémentaire du personnel. Y. F.

Etats-Unis Les crédits à la consommation ont ralenti leur hausse en février

LES CRÉDITS à la consommation aux Etats-Unis ont ralenti leur hausse en février, selon les chiffres publiés par la Banque centrale (Fed). L'encours des crédits à la consommation a augmenté de 3,3% en rythme annualisé en février, soit une augmentation de 10,6 milliards de dollars, alors que les analystes misaient sur une progression de 15 milliards. Le chiffre du mois précédent a été révisé en hausse pour présenter une progression de 4,9%, contre 4,3% précédemment estimé. La progression a été tirée par les crédits à la consommation classique, alors que les Américains ont freiné l'utilisation de leurs cartes de crédit. En février, l'encours total des crédits à la consommation a atteint 3.867,5 milliards de dollars. Les crédits dits renouvelables («revolving»), principalement les cartes de crédit, ont atteint un total de 1.030,9 milliards de dollars, soit une progression quasiment inchangée par rapport à janvier (1.030,8 mds). Le volume des crédits classiques non-renouvelables (crédits automobiles, prêts étudiants...), qui représentent plus des deux tiers des crédits à la consommation, a augmenté de 0,4% comparé à janvier, pour représenter 2.836,6 milliards de dollars. Les crédits à la consommation financent une grande partie de la consommation américaine qui représente plus de 70% de la croissance économique des Etats-Unis. R.E.

En marge de la 45^e session de l'OAT au Caire

Réunion de la Ligue des conseils arabes économiques et sociaux

La Ligue des conseils arabes économiques et sociaux et instances similaires tiendra, en marge de la 45^e session de l'Organisation arabe du travail (OAT) au Caire (Egypte) du 08 au 15 avril, une réunion de son assemblée générale à laquelle prendra part une délégation du Conseil nationale économique et sociale (Cnes) conduite par son

secrétaire général, Lakhdar Guenoune, a indiqué un communiqué du Cnes. Cette réunion verra l'élection du nouveau président de la Ligue des conseils arabes économiques et sociaux et instances similaires et l'adoption de son plan d'action 2018-2019, a précisé la même source. Les travaux de la 45^e session de l'OAT porteront sur «la dyna-

mique des marchés de travail arabes: les mutations et les processus d'évolution», a ajouté la même source soulignant que la Cnes participera lors de cette session avec une intervention sur «Le rôle des Conseils arabes économiques et sociaux dans la consolidation et le renforcement des relations du travail pour un développement durable». La

Ligue des conseils arabes économiques et sociaux et instances similaires a été créée en 2015 à Alger et le Cnes en avait assuré la présidence jusqu'en 2017. L'Algérie abrite le siège de La ligue et le secrétaire général du Cnes assure le poste de son secrétaire général.

Assia D./APS

Pétrole

Le prix du panier de l'Opep à plus de 65 dollars

Le prix du panier de référence brut de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) s'est établi à 65,18 dollars le baril, contre 64,48 la veille, a indiqué cette Organisation sur son site web. Introduit en 2005, le panier de référence de l'Opep comprend quatorze types de pétrole, dont le Sahara Blend (Algérie), l'Iran Heavy (Iran), Es-Sider (Libye), Basra Light (Irak), Bonny Light (Nigeria), Arab Light (Arabie Saoudite), Girassol (Angola) et le Mery (Venezuela). Jeudi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin a terminé à 68,41 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 39 cents par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI)

pour le contrat de mai a pris 28 cents à 63,65 dollars. Selon des analystes, les cours de l'or noir ont été soutenus en cours de séance par la décision de l'Arabie saoudite d'augmenter ses prix pour le marché asiatique, sans toucher aux autres régions. D'autre part, un rapport hebdomadaire de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA), publié mercredi a montré que les Etats-Unis avaient extrait 10,46 millions de barils par jour, un record. Ce rapport a fait état d'un très fort recul des stocks globaux de brut de 4,6 millions de barils, lors de la semaine achevée le 30 mars. Les marchés ont par ailleurs réagi aux données de presse sur la production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), selon d'autres analystes.

«La production de l'Opep aurait reculé de 90 000 barils par jour en mars par rapport au mois précédent», selon un analyste. A noter que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses partenaires ont respecté leur accord de limitation de la production à un niveau record. Selon le Comité ministériel conjoint de suivi de l'accord de réduction de la production pétrolière des pays Opep et non Opep (JMMC), les pays participant à l'accord ont atteint un nouveau record de respect des objectifs de limitation de la production, qui a atteint un niveau de 138%, selon le Comité ministériel conjoint de suivi de l'accord de réduction de la production pétrolière des pays Opep et non-Opep (JMMC). Pour rappel, les pays producteurs de l'Opep, associés

à dix autres producteurs non membres de l'Opep dont la Russie, s'étaient pour leur part mis d'accord fin 2016 pour limiter leur production afin de contenir la chute des cours. Dans son dernier rapport, l'Opep a revu en hausse de 0,28 million de barils par jour (mbj), soit une croissance de 1,66 mbj sur un an. Vendredi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin a fini la semaine à 67,11 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,22 dollar par rapport à la clôture de jeudi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de mai a cédé 1,48 dollar à 62,06 dollars. R.H./ Agences

Souk Ahras

Octroi des permis de construire pour 15 projets d'investissement

DES PERMIS de construire pour l'ouverture des chantiers de 15 projets d'investissement viennent d'être accordés à des porteurs de projets à Souk Ahras, apprend-on auprès des services de wilaya. Un délai de six mois a été donné à ces opérateurs pour engager leurs projets et en cas de constatation du non-sérieux du concerné le permis sera annulé par arrêté du wali et le terrain sera récupéré, a affirmé la même source. Ces projets comprennent, entre autres, un centre commercial et un motel, un complexe touristique, une unité de produits détergents, une unité d'embouteillage d'eau minérale et boissons gazeuses, une boulangerie industrielle, une unité d'emballage de produits alimentaires, une laiterie, une unité de conservation en froid de denrées et une usine de produit de tubes, est-il indiqué. Dix zones d'activités viennent d'être aménagées à travers la wilaya et cinq autres sont en cours de l'être à Bir Bouhouche, Oued Kéberit, Sidi Fredj, Hedhada et Merahna parallèlement aux travaux de réhabilitation de la zone industrielle de M'daourouch s'étendant sur 220 hectares, ajoutent les mêmes services. Aussi, 111 mises en demeure ont été adressées début mars à des investisseurs ayant obtenu des permis de construire mais n'ont pas lancé les travaux ou ont déposé des dossiers de demande de permis de construire mais n'ont pas tenté de remédier aux réserves techniques formulées, ont encore indiqué les services de wilaya. A.O.

M'sila/ Commune de Zerzour

Mobilisation de 45 millions DA pour des projets de développement

UNE ENVELOPPE financière de l'ordre de 45 millions de dinars a été allouée à la commune de Zerzour, située à plus de 170 km au sud de la wilaya de M'sila, pour la concrétisation de plusieurs projets inscrits dans le cadre du développement local, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Ce montant puisé du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, sera destiné à la réalisation des projets de l'alimentation en eau potable (AEP), l'amélioration urbaine, l'éclairage et la salubrité publics ont précisé les services de la wilaya. La commune de Zerzour, limitrophe à la wilaya de Biskra, connue pour sa vocation pastorale et la qualité de la viande caprine notamment avait bénéficié récemment, lors d'une visite du chef de l'exécutif local dans cette commune, d'une ambulance médicalisée et d'un camion destiné à l'entretien du réseau de l'éclairage public dans les différentes régions de cette commune. R.R.

Saison estivale 2018 à El Tarf

Lancement d'un vaste programme d'entretien des axes routiers

■ Un vaste programme d'entretien, de maintenance et de nettoyage des axes routiers est en cours d'exécution à travers les différentes localités de la wilaya d'El Tarf, en prévision de la saison estivale 2018, a-t-on appris samedi, auprès du directeur local des travaux publics.

Par Lyes B.

Selon Kamouche Abderezak, outre la poursuite des travaux de maintenance de la signalisation horizontale sur près de 371 km de routes nationales et des principaux chemins de wilaya, 116 sur 2 470 plaques verticales programmées destinées à faciliter le transit des estivants ont été installées. En matière d'éclairage public, 72 km de routes entre routes nationales, évitements dont ceux de Boutheldja, Chebaïta Mokhtar et Ain Assel, depuis les limites ouest de la wilaya, vers Annaba jusqu'à l'entrée de la ville d'El Kala seront renforcés pour assurer la quiétude et la sécurité aux touristes et voyageurs de tout bord, a-t-on encore noté. Aussi, les travaux sont en cours pour l'achèvement du dédoublement de la RN 44, sur 10 km entre Boutheldja et El Tarf et sur 1,5 km entre Bougous et l'entrée ouest de Ain Assel, a-t-on également précisé. En plus de l'installation de 2 km de barrières en béton dans différents endroits névralgiques, une série d'opérations a été engagée dans le cadre d'un programme périodique d'entretien courant des bordures et accotements des



routes sur une distance de 691 km, a indiqué le DTP détaillant que le chantier vise à débarrasser les routes des déchets et autres sources de pollution de l'environnement ou facteurs de déclenchement d'incendie de forêts. La même source précise aussi que deux baladeuses ont été acquises pour le nettoyage des trottoirs à l'entrée des villes sur 91 km. Plusieurs sens giratoires ont été réalisés à travers entre autres Sidi M'Barek (El Chatt), Bougous et Drean dans

la perspective de faciliter les déplacements des usagers, a-t-on ajouté en insistant sur l'importante opération de réhabilitation ciblant 178 ralentisseurs dont nombreux ont été conçus sans respect des normes requises. La même source a indiqué que dans le cadre des préparatifs de la saison estivale 2018, un programme de volontariat pour le nettoyage des plages autorisées à la baignade, a été lancé le mois dernier avec la participation des directions de wilaya dont

celles de l'environnement, de la jeunesse et des sports, du tourisme et de l'artisanat et la contribution du mouvement associatif et des offices de tourisme. Le nombre de plages autorisées à la baignade est 15, soit les mêmes plages que celles de la saison précédente, a fait savoir le directeur qui a rappelé que l'ouverture officielle de la saison estivale 2018 est prévue à partir du 1^{er} juin prochain.

L. B./APS

Jijel

Placement de plus de 2 790 demandeurs d'emploi durant le premier trimestre

Au total, 2 793 demandeurs d'emploi ont été placés dans la wilaya de Jijel entre janvier et mars 2018, a indiqué samedi le directeur local de l'Agence nationale de l'emploi (Anem), Noureddine Kicha. Sur le nombre de placements effectués par l'agence durant le premier trimestre de l'année en cours, pas moins 2 340 demandeurs d'emploi ont été insérés dans le cadre du système dit «classique», soit 1 453 au sein du secteur privé, 416 au sein du secteur public, tandis que les 471 demandeurs d'emploi restants ont été placés dans des entreprises étrangères, a précisé le même responsable. Au cours de cette même période, 273 emplois

ont été créés dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et 290 autres dans le cadre des contrats de travail aidé (CTA), a expliqué M. Kicha. Le directeur local de l'Anem a révélé qu'en vertu de la convention tripartite signée entre l'entreprise algérien-qatari Steel (AQS) et l'agence de wilaya de l'emploi et l'université de Jijel, 432 étudiants de l'université Mohamed Seddik-Benyahia seront recrutés «prochainement» par le complexe sidérurgique de Bellara. Le deuxième volet de cette convention stipule le placement de 193 autres universitaires, dont des techniciens supérieurs et des diplômés d'études approfondies (DEA), dans des spé-

cialités liées à l'exploitation du complexe, a-t-il ajouté. Le directeur de l'Anem a expliqué que cette convention a pour double objectif de réduire le chômage et de stimuler le marché de l'emploi dans la wilaya, révélant en outre que son agence a placé 930 travailleurs, tous corps de métiers confondus, dans le chantier de la pénétrante autoroutière reliant le port de Djenjen à la ville d'El Eulma depuis le lancement des travaux en 2015. Il est à noter que 29 812 demandeurs d'emploi sont inscrits auprès de l'Anem de Jijel, selon les données de l'Anem locale.

Hocine A.

Tébessa

Un quota supplémentaire de 1 000 aides financières destiné à l'habitat rural

La wilaya de Tébessa a bénéficié d'un quota supplémentaire de 1 000 aides financières destinées à l'habitation rurale, a-t-on appris auprès de la direction du logement. Ce nouveau quota qui s'ajoute aux 500 autres aides, attribuées en début de l'année en cours à cette wilaya frontalière, intervient pour répondre aux demandes formulées s'agissant

de ce segment de logements a précisé la même source ajoutant que les 1 500 unités rurales seront répartis sur les 28 communes de la wilaya, selon les besoins de chaque commune. A noter que la wilaya de Tébessa avait bénéficié d'un total de 28.684 d'aides financières pour l'habitat rural entre 2002 et 2014, a fait savoir la même source,

soulignant que pas moins de 26 953 aides ont été attribuées à leurs bénéficiaires. La même direction a souligné que plus de 9 200 logements publics localisés (LPL) sont actuellement en cours de construction à travers diverses communes de la wilaya de Tébessa, indiquant que près de 5 000 unités parmi ce nombre global sont en cours de réalisa-

tion au chef-lieu de wilaya et 2 000 dans la commune d'Ouenza. La même source a ajouté que des efforts sont consentis pour le parachèvement des chantiers de raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement de ces habitations dans les délais impartis.

T. K.



Sahara occidental

La vie des prisonniers sahraouis au Maroc est «en danger»

■ La vie des cinq prisonniers sahraouis, au 27^e jour de leur grève de la faim illimitée dans les prisons marocaines, est «en danger», a alerté l'Association des Amis de la République arabe sahraouie démocratique (AARASD), demandant au Maroc l'application du droit international humanitaire.

Par Sara H.

«**A**u Maroc, 27^e jour de grève de la faim illimitée pour cinq prisonniers politiques sahraouis. Il est urgent de les soutenir», a lancé cette organisation française, faisant remarquer qu'il s'agit pour ces prisonniers d'opinion sahraouis de demander l'application du droit international humanitaire. Parmi leurs revendications, l'AARASD énumère dans un communiqué leur transfert à proximité de leur famille, résidant dans le territoire occupé du Sahara occidental, dénonçant leur mise à l'isolement, les privations, les mauvais traitements et l'absence de suivi médical. «A la veille de la réunion fin avril du Conseil de sécurité consacrée au règlement du conflit sahraoui, cette grève de la faim est une alerte pour le secrétaire général des Nations unies, l'ONU devant œuvrer au respect des droits de l'homme dans le territoire non autonome du Sahara occidental», a affirmé l'association, demandant aux associations de défense des droits de l'homme de soutenir les prisonniers en grève de la faim en s'adressant

aux autorités marocaines afin que «très vite elles ouvrent des négociations avec les grévistes». «Quatre d'entre eux, épuisés, ont dû abandonner le mouvement à la prison d'Aït Melloul, demandant le respect des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, ces règles Nelson Mandela que la communauté internationale a adoptées en 2015 et qui affirment la dignité des détenus en tant qu'êtres humains», a-t-elle indiqué. Le 12 février dernier, rappelle-t-on, les deux avocates françaises, Ingrid Metton et Olfq Ouled, des prisonniers sahraouis du groupe de Gdeim Izik, ont été expulsées du Maroc et empêchées ainsi de leur rendre visite dans les prisons dispersées sur le territoire marocain, à Kénitra, Tiflet, Aarjate, Casablanca, Aït Melloul et Bouizakarne, souvent à plus de mille kilomètres de leur lieu de résidence. Pour l'AARASD, cette expulsion «contredit, là encore, des principes éminents rappelés par l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD)» au retour des deux avocates qui mentionnent que «les pouvoirs publics doivent veiller (notamment) à ce que les avocats puissent s'acquitter de



Ph. > D. R.

toutes leurs fonctions professionnelles, sans entrave, sans intimidation ni harcèlement et sans ingérence induite». L'association rappelle également le cas de Claude Mangin-Asfari, l'épouse française d'un des prisonniers du groupe de Gdeim Izik, Naâma

Asfari, privée du droit de visiter son mari en prison et relève que ce «dossier» est «bien connu» des autorités françaises qui «semblent rencontrer de grandes difficultés à "convaincre" leur allié et ami de respecter ce droit de visite pourtant élémentaire». A

cet effet, l'AARASD demande le respect des droits élémentaires des prisonniers sahraouis et leur transfert dans une prison à proximité de leur famille résidant au Sahara occidental.

S. H./APS

Mauritanie L'opposition veut participer aux prochaines législatives

L'OPPOSITION mauritanienne entend participer aux prochaines élections législatives prévues cet été 2018. Elle avait boycotté le précédent scrutin législatif de 2013. Le G8 et le Forum national pour la démocratie et l'unité (FNDU), les deux structures qui regroupent l'opposition, se disent décidées à tout mettre en œuvre pour arriver à une alternance mais exigent d'être associées à la constitution de la CENI. D'où l'appel lancé ce vendredi lors d'une conférence de presse par Mohamed Ould Maouloud, président du FNDU. L'opposition demande par ailleurs que soient poursuivis en justice tous ceux qui appellent à modifier la Constitution dans le but de permettre au président Ould Abdelaziz de briguer un troisième mandat en 2019. Jusque-là, le président a toujours assuré qu'il respecterait la Constitution, mais plusieurs de ses partisans ont lancé des initiatives qui vont dans le sens contraire, notamment via des affiches. Ce qui, pour l'opposition, constitue potentiellement un trouble à l'ordre public.

RFI

Municipales 2018 en Tunisie

L'ISIE annonce 2 074 listes candidates acceptées définitivement

L'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) en Tunisie a annoncé au cours d'une conférence de presse les listes candidates acceptées définitivement pour les élections municipales 2018 prévues le 6 mai prochain. Les listes en lice sont au nombre de 2 074 listes après l'ajout de 6 listes suite à l'examen des recours déposés en première instance et en appel. Le Tribunal administratif et ses chambres régionales ont prononcé lundi dernier leurs jugements définitifs en matière de contentieux électoral relatif aux élections municipales. Le Tribunal administratif avait indiqué qu'au moins 25 recours ont été examinés par cette juridiction, répartis comme suit : sept recours déposés par des listes de partis, neuf recours intentés par des listes indépendantes, trois recours présentés par des listes de coalition et six recours présentés par l'ins-

tance électorale. Quelque 2 068 listes en lice pour les élections municipales ont été retenues et 106 autres ont été invalidées, avait annoncé, le 3 mars 2018, le président de l'ISIE, Mohamed Mansri Tlili. La campagne électorale des municipales aura lieu du 14 avril au 4 mai 2018 et le scrutin se déroulera le 6 mai 2018. Les sécuritaires et militaires devraient voter le 29 avril courant. Selon le calendrier électoral pour les municipales, l'annonce des résultats des élections est prévue le 7 mai 2018. Les résultats définitifs devraient être proclamés le 9 mai prochain.

Deux morts et 70 blessés dans une collision entre deux autocars

Deux personnes ont trouvé la mort et 70 autres ont été blessées samedi matin dans la

province tunisienne de Monastir lors d'une collision entre deux autocars transportant des ouvrières du textile, selon le ministère de l'Intérieur. L'accident s'est produit vers 6h40 (5h40 GMT) au niveau d'un croisement à Moknine, sur la côte Est, a-t-il précisé. Deux ouvrières ont été tuées sur le coup, tandis que les blessées ont été évacuées en urgence vers trois hôpitaux de la région. Deux victimes se trouvent dans un état critique. Elles sont toutes, employées dans l'une des usines textiles locales. Les deux autocars se sont percutés en raison du brouillard intense, selon une source locale. Toutefois, le ministère de l'Intérieur a précisé quant à lui, que l'un d'eux a dérapé et percuté un autre, avant de faire un tonneau. Selon le ministère, l'un des deux conducteurs n'aurait pas respecté un panneau «stop».

Amel N./Agences

Libye

Homicides et enlèvements se multiplient à Tripoli

Depuis le départ de Kadhafi, Tripoli a enregistré une augmentation fulgurante du nombre d'homicides. Les enlèvements en plein jour sont également devenus monnaie courante. Le soir du 28 mars, le maire de Tripoli en personne, Abdelraouf Bayt al-Mal, a été kidnappé de son domicile par un groupe armé non identifié, puis gardé

dans un lieu inconnu pendant plus de 48 heures. En solidarité avec la famille de Bayt al-Mal, la mairie de Tripoli a suspendu ses activités ordinaires afin de protester contre l'inquiétante augmentation des enlèvements. Et à la surprise générale, le maire a été libéré par ses ravisseurs trois jours après. C'est par une note du Conseil central des municipa-

lités que l'information a été transmise aux Tripolitains, sans donner de détails sur les ravisseurs ou le lieu de captivité. L'insécurité dans la Tripolitaine est un vrai défi pour le gouvernement Serraj. Elle touche autant les citoyens ordinaires que les membres du gouvernement. Pour preuve, le 14 mars 2018, Abdulrahman Swehli, chef du

Haut conseil de l'État libyen, a été la cible d'une attaque alors qu'il se dirigeait pour une visite de travail vers la ville de Gharian. Le cortège officiel a été la cible de tirs par un groupe inconnu, blessant deux membres du personnel de sécurité.

A. O./Mondafrique



Allemagne

La piste islamiste semble écartée dans l'attaque de Münster

■ Un homme a foncé samedi, pour une raison encore inconnue, sur une foule en terrasse d'un café avant de se donner la mort.

Par Rosa C.

C'était le premier jour de grand soleil à Münster, ville historique du nord de l'Allemagne, comme dans tout le pays. Les rues de la vieille ville étaient remplies de monde. Les terrasses des cafés étaient bondées. Vers 15h30 hier, un petit fourgon surgit à 50 km/h d'une petite rue du coeur de la zone touristique et fonce sur une terrasse où sont assis des dizaines de clients... Avant de prendre la fuite. Le dernier bilan hier soir, selon la police de Münster, faisait état de trois morts, dont l'auteur de l'attaque qui s'est suicidé plus tard, et de 20 blessés, dont une dizaine grièvement. «La police a débarqué à toute vitesse dans le centre et a évacué tous les cafés», raconte Gabrielle Rügner, une retraitée qui était en train de faire des achats dans un magasin à quelques dizaines de mètres de là. Au départ, la thèse de l'attentat a été privilégiée malgré les appels à la prudence de la police. L'attaque au camion et la présence d'explosif et de câbles retrouvés dans le véhicule faisaient évidemment penser aux attaques islamistes de Nice, de Londres ou de Berlin fin 2016.



Certains experts en terrorisme estimaient même que l'attaque ne pouvait pas avoir été perpétrée sans complice. «Certains

témoins ont vu des gens sortir du fourgon. Nous devons vérifier cette information», a expliqué Andreas Bode, le porte-parole de la police de Münster. «La situation reste confuse», avouait-il hier soir.

L'auteur aurait déclaré que s'il se suicidait, il le ferait en public. Dans la soirée, plusieurs nouveaux éléments ont en effet remis en cause la piste de l'attentat islamiste. L'auteur, qui s'est suicidé par balle dans son véhicule, était connu des services de police, ont affirmé plusieurs médias dont la télévision publique. Il s'agirait de Jens R., un petit délinquant et trafiquant de drogue. Agé de 49 ans, de

nationalité allemande, il aurait déclaré à ses proches que, s'il se suicidait, il le ferait en public. Par ailleurs, le fourgon était enregistré à son nom.

Un simple acte de vengeance n'était donc pas exclu hier soir. La police aurait fouillé son appartement dans la banlieue de Münster à la recherche d'explosif, toujours selon certains médias allemands. «Le fait qu'il ait fui et se soit tué dans son véhicule est un indice qui nous éloigne également de la piste islamiste. Les terroristes ont l'habitude de se faire tuer ou de se faire exploser dans la foule», estime Michael Stempfle, spécialiste en terrorisme. Pour les experts,

la leçon de Münster est claire : personne n'est à l'abri d'un attentat, même dans les plus petites villes d'Europe. Ville moyennégeoise de 300 000 habitants, réputée pour sa cathédrale Saint-Paul du XIIIe siècle, cité très étudiante (50 000 inscrits), Münster est une ville tranquille et touristique. Elle n'est pas connue pour avoir un milieu salafiste ou islamiste. Tous les Allemands se sentaient donc concernés personnellement par cette attaque. «La terreur a débarqué dans notre petite ville. Nous n'avions pas imaginé cela une seconde chez nous», a témoigné Regina Snapps, étudiante à Münster.

R. C.



Points chauds

Persécution

Par Fouzia Mahmoudi

Si au Front national on essaie de minimiser le désarroi des adhérents et partisans du parti depuis le second tour de l'élection présidentielle, le moment semble être venu de se montrer plus transparent sur la situation du mouvement frontiste. En effet, la présidente du Front national a déclaré cette semaine que son mouvement avait perdu près de 6 000 adhérents depuis l'automne, en raison de ses problèmes bancaires, mais qu'il allait «bien» et le démontrerait aux élections européennes et municipales. «Nous sommes à peu près à 45 000 adhérents à jour de cotisation, pour environ 80 000 adhérents statutaires», a affirmé la dirigeante frontiste. Au 19 novembre, le FN revendiquait près de 51 500 adhérents à jour de cotisation. Selon le quotidien français «Le Figaro», 38 000 adhérents étaient à jour de cotisation à la veille du congrès. Marine Le Pen a de nouveau expliqué que son parti avait été victime «durant quatre longs mois» d'une «véritable persécution bancaire qui a interdit (aux) adhérents d'adhérer sur internet», après la clôture de plusieurs comptes de FN par la Société Générale. Les adhésions en ligne ont repris le 6 mars, soit quelques jours avant le congrès du FN à Lille les 10 et 11 mars. Mais «nous allons bien et nous allons d'ailleurs le démontrer aux élections européennes de 2019 et municipales de 2020», a assuré Marine Le Pen. Le Front national «est plus que jamais présent. Il est plus que jamais utile puisque le fondement des idées que nous défendons mérite que nous les défendions toujours, puisque Emmanuel Macron ne fait qu'aggraver les politiques qui ont été menées par ses prédécesseurs», a fait valoir la finaliste de la présidentielle. «N'écoutez pas les journalistes, les éditorialistes, les politologues. Je suis exactement là où je dois être. Je continue ce combat qui est un combat essentiel pour notre pays qui jamais ne s'est aussi mal porté», a ajouté la présidente du FN, dont la capacité à diriger son parti a suscité le doute depuis l'échec de la présidentielle et son débat «raté» face à Emmanuel Macron entre les deux tours. Reste à savoir si les paroles de leur dirigeante rassureront les adhérents et partisans du mouvement d'extrême-droite et si surtout cela les poussera à renouveler leur confiance pour les années et surtout les élections à venir.

F. M.

Irak

4 morts dans un attentat suicide

Quatre personnes ont été tuées et sept autres blessées, dont une candidate aux législatives de mai, dans un attentat suicide contre le siège d'un parti politique dans l'ouest de l'Irak, ont indiqué hier à l'AFP des responsables. Samedi soir, «deux kamikazes déguisés en militaires sont entrés au siège du parti al-Hal», l'un des plus importants de la province sunnite d'Al-Anbar, a rapporté à l'AFP un responsable des services de sécurité locaux, sous le couvert de l'anonymat.

L'un d'eux a «fait détoner sa ceinture d'explosif alors que des dirigeants politiques tenaient une réunion dans ce QG de campagne de la ville de Hit, à environ 200 km à l'ouest de Baghdad», a de son côté expliqué à l'AFP le général Qassem al-Mohammadi,

chargé des opérations de l'armée dans cette zone. «Trois membres des forces de sécurité ont été tués et sept personnes, dont la candidate à la députation Zineb Abdel Hamid al-Hiti, ont été blessées», a-t-il poursuivi.

Une quatrième personne, un employé municipal, a ensuite succombé à ses blessures hier matin, a pour sa part indiqué le responsable s'exprimant sous le couvert de l'anonymat. Il a précisé que le second kamikaze avait lui aussi actionné sa ceinture d'explosifs par la suite, sans toutefois faire de victime. Des sources médicales ont confirmé ce bilan de quatre morts et indiqué que M^{me} Hiti était hospitalisée et avait été légèrement blessée.

Cette attaque, qui n'a jusqu'ici pas été revendiquée, est

survenue dans la province désertique et tribale d'Al-Anbar qui est peuplée en écrasante majorité de musulmans sunnites. Les sunnites sont minoritaires à l'échelle de l'Irak où plus de deux tiers des habitants sont des musulmans chiites.

Le groupe djihadiste sunnite État islamique (EI) a fait pendant trois ans la loi dans cette province qui s'étend de la périphérie ouest de Bagdad jusqu'à la frontière avec la Syrie en guerre. Mais en décembre, après avoir repris à Al-Anbar le dernier centre urbain aux mains des jihadistes, Bagdad a annoncé la «victoire» contre l'EI. Selon les experts, des djihadistes se terrent toutefois toujours le long de la frontière poreuse avec la Syrie et dans les larges pans du désert irakien.

5^e édition du «Tipasa des poètes»

Hymne à la nature par Michael Lonsdale

■ L'artiste (86 ans), arrivé dans son fauteuil roulant, a su capter la magie des lieux, qualifiés par lui de «mémoire de milliers d'années», qu'il a majestueusement exploité à son profit, en déclamant, tout bas, et sous les sons mélodieux du violon et du piano, de beaux morceaux choisis de Victor Hugo et de George Sand.



Par Adéla S.

La 5^e édition du «Tipasa des poètes», abritée samedi par le théâtre antique du site archéologique de la ville de Tipasa, a vu la participation du grand artiste mondial Michael Lonsdale qui a ravi le public par un véritable hymne à la nature.

L'artiste (86 ans), arrivé dans son fauteuil roulant, a su capter la magie des lieux, qualifiés par lui de «mémoire de milliers d'années», qu'il a majestueusement exploité à son profit, en déclamant, tout bas, et sous les sons mélodieux du violon et du piano, de beaux morceaux choisis de Victor Hugo et de George Sand, mais aussi des textes de Jean-Marie Pelt, au plus grand plaisir d'un public fortement ravi par la prestance.

Après la lecture d'un texte de son ami Jean-Marie Pelt (écologiste français de renom) intitulé «Le chef indien», le comédien,

dont l'âge ne semble avoir aucune prise sur le talent, a offert au public une véritable ode à la nature, plaidant pour un équilibre écologique et pour la protection de l'environnement, tout en exprimant son inquiétude à l'égard du danger de la modernité, telle que représentée par l'homme blanc en Amérique et ses effets sur les Indiens et la nature.

«Mon message est pour l'humanité à qui il est recommandé de connaître ses limites et d'en faire le diagnostic afin de mettre un terme aux atteintes à l'environnement», a-t-il souligné.

La manifestation s'est ouverte avec des déclamations de la poétesse Fouzia Dahmoun, dont les poèmes, en arabe et en français, sont des hymnes à l'amour et à la mère, entre autres. L'autre moment faste de cette 5^e édition a été l'interprétation de Fouzia Laradi, qui a chanté en musique un très beau texte lyrique en français, sous la forme d'un dialogue entre une mère et son fils, sous le titre «J'avais 20 ans».

A noter que le comédien Michael Lonsdale, mondialement connu pour son interprétation dans le film «Ronin» avec le comédien Robert De Niro, se trouve depuis le 1^{er} avril en Algérie à l'invitation de l'Institut français d'Alger, dans le cadre d'une tournée artistique entamée à Constantine, puis Annaba, Alger, Médéa et Tipasa, avant de la clôturer à Tlemcen.

Cette 5^e édition du genre est organisée à l'initiative de l'Institut français d'Alger, en collaboration avec l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Arc), au titre des échanges culturels entre les deux pays.

A. S./APS

Exposée à Alger

«Chuchotements de l'âme», dernière collection de Malek Salah

Une exposition de peintures abstraites, invitant le visiteur à la méditation et à la découverte d'un processus de création évolutif sur plusieurs œuvres, a été inaugurée samedi à Alger par l'artiste peintre Malek Salah. Organisée par la galerie d'art «Sen Art Gallery», l'exposition intitulée «Chuchotements de l'âme» comporte une trentaine de toiles inédites de Malek Salah ainsi que deux sculptures. Dans une première série intitulée «Effets du silence», l'artiste propose plusieurs toiles arborant des formes géométriques simples et explorant des couleurs apaisantes comme le bleu, le jaune, le noir et le gris. Réalisées à la peinture acrylique, ces toiles évoquent un procédé de création qui évolue d'une toile à l'autre pour être rassemblées en une seule œuvre. Cette série invite à la méditation sur l'instant d'ins-

piration démarant d'une toile unie peinte en bleu et prenant forme avec des mouvements amples au pinceau et des traits au crayon que l'artiste célèbre toujours dans ses œuvres et qui enrichissent la peinture de départ. La deuxième série, intitulée «Ordre et désordre», présente des fonds aux couleurs pastel où le trait est un peu plus présent. Le dessin, que Malek Salah affectionne particulièrement, se laisse découvrir dans deux œuvres de la série «Narration» où il reproduit des sculptures gréco-romaines au crayon tout en gardant visible le même travail sur les couleurs, les mêmes formes géométriques de base et le même univers de départ. Cette exposition, inédite, puisant son inspiration dans la méditation, peut se dévoiler comme un seul travail évoluant d'une toile à une autre comme plusieurs étapes d'un

seul travail détaillé en plusieurs haltes. «Chuchotements de l'âme» comporte également deux sculptures : «Le veilleurs», grand totem bleu évoquant autant la hauteur du phare que le regard du gardien, et «Leyla», sculpture peinte d'une tête de femme sur résine. Diplômé des Ecoles des beaux-arts d'Alger et de Paris, Malek Salah a enseigné à Alger de 1980 à 1987. Il a été commissaire de plusieurs expositions en Algérie et à l'étranger, avant de faire l'ouverture en 2007 du Musée d'art moderne d'Alger (MaMa) avec l'exposition «Majnun Layla». Artiste prolifique favorisant un graphisme épuré, Malek Salah a produit, ces dernières années, plusieurs collections exposées dans différentes galeries algéroises. Les œuvres du plasticien sont conservées dans plusieurs collections publiques et privées.

Racim C.

Destinée aux sourds d'Oran

La pièce «Cirque des clowns» programmée jeudi

Les enfants sourds-muets d'Oran seront au rendez-vous jeudi prochain avec la représentation en pantomime de la pièce théâtrale «Cirque des

clowns», a-t-on appris samedi de son réalisateur.

Cet art sera présenté pour la première fois à l'école des enfants sourds-muets basée à

hai Gambetta, a indiqué le dramaturge Sidi Mohamed Belfadel, soulignant : «Nous avons choisi le théâtre du mime comme moyen d'expression pour notre

pièce en tant que langue mondiale conjointe entre les sourds-muets et les valides». Cette œuvre théâtrale, réalisée par Gaffeur Houari Bouzeboujja,

traite du thème de la circulation automobile en cas d'embouteillage. Les rôles dans cette expérience, première du genre, sont interprétés par un groupe de comédiens qui s'expriment par des mouvements corporels et le langage des signes, a ajouté Belfadel, auteur de l'œuvre.

La générale de cette pièce sera présentée au théâtre régional d'Oran «Abdelkader-Alloula» très prochainement. Cette nouvelle pièce, produite par l'association culturelle «El Amel» d'Oran, sera présentée à des festivals au niveau national dont le festival national du théâtre professionnel, a-t-il fait savoir.

En outre, elle sera introduite aussi au programme culturel des Jeux méditerranéens 2021 à Oran, a-t-on ajouté.

R. C.

Hani T.

Mostaganem

1^{re} édition du printemps académique des jeunes de musique andalouse

La 1^{re} édition du printemps académique des jeunes de musique andalouse a débuté à Mostaganem à l'initiative de l'association culturelle Ibn Badja et en hommage au doyen de la musique savante de cette wilaya, le défunt Hadj Moulay Ahmed Benkrizi.

La cérémonie d'ouverture, donnée vendredi soir à la maison de la culture Ould-Abderrahmane-Kaki, a été animée par les associations Nahda d'Oran et Ibn Badja de Mostaganem au grand plaisir des amateurs de ce genre musical qui se sont déplacés en grand nombre pour profiter des prestations

de ces formations musicales. En plus des récitals musicaux qu'animeront des associations d'Oran, Constantine, Béjaïa, Mostaganem et d'Alicante (Espagne), il est prévu un cycle de formation au profit des jeunes. Ce volet se déroule au siège de la fondation «Djanattu El Arif» de Sayada.

Cette formation, qui concerne le luth et le violon, est encadrée par des compositeurs et enseignants de musique dont Fayçal Benkrizi, Abdelkader Bendjelloul et Hocine Benalioua. Les organisateurs ont également prévu des communications animées par des spécialistes à l'exemple d'Abdelghani Fréha,

Abdelkader Bendaamache et Fayçal Benkrizi, qui parleront de la musique andalouse, de ses spécificités et de ses différentes écoles en Algérie.

Cette manifestation est initiée à l'occasion du premier anniversaire de la disparition du doyen de la chanson andalouse de Mostaganem, le défunt Hadj Moulay Ahmed Benkrizi. Elle vise à encourager et à former des jeunes dans le domaine de la musique andalouse, à soutenir des associations culturelles et à préserver ce genre musical pour le transmettre à la nouvelle génération.



Championnat d'Algérie de semi-marathon
Khoudir Aggoune et Malika Benderbal l'emportent

LES ATHLÈTES Khoudir Aggoune chez les messieurs et Malika Benderbal chez les dames ont remporté samedi à Tipasa le Championnat d'Algérie du semi-marathon, disputé entre Bouharoun et le centre-ville de Tipasa, sur une distance réglementaire de 21,097 km.

Aggoune, sociétaire du club RB Souk Letine (Béjaïa), a franchi la ligne d'arrivée après 1h 04min et 13sec, alors que chez les dames, Benderbal, de l'AS Protection civile d'Alger, s'est imposée en 1h14min 19sec. Le coup de starter de cette course a été donné par les champions du monde et olympique, Noureddine Morceli et Nouria Benida-Merah.

Aggoune avait dès lors pris le contrôle de la situation, en virant en tête dès le 4^e kilomètre, avec Fethi Meftah, de l'AS Sûreté nationale, comme principal concurrent. Mais c'est Aggoune qui a finalement franchi en premier la ligne d'arrivée devant deux athlètes de l'Association

Sportive de la Sûreté nationale (ASSN), Fethi Meftah et Farid Terfia respectivement deuxième et troisième, en 1h 14min 17sec et 1h 05 min 14sec.

Chez les dames, Malika Benderbal s'est imposée devant Kenza Dahmani, du NC Bordj Bou Arreridj (1h 17min 11sec) alors que l'autre athlète de l'AS Protection civile d'Alger, Nassima Sabour, a terminé troisième, en 1h 20min 03sec. Au classement par équipes, le titre est revenu à l'AS Sûreté nationale chez les messieurs, ainsi qu'à l'AS Protection civile d'Alger chez les dames.

La remise des médailles aux lauréats s'est faite en présence du président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), Abdelhakim Dib, ainsi que d'anciens grands champions de l'athlétisme algérien, notamment : Nourredine Morceli, Nouria Benida-Merah, Boualem Rahoui, Laïd Bessou, Sakina Boutamine, et bien d'autres encore.

Cross-country / Mondiaux universitaires
El-Hocine Zourkane haut la main

L'ALGÉRIEN El-Hocine Zourkane a été sacré champion du monde universitaire de cross-country, en remportant la course disputée samedi à Saint-Gall (Suisse) avec un chrono de 30 minutes et 21 secondes. Zourkane (22 ans) a devancé les deux Sud-Africains Alfred Mokopane Rantso (30:30) et Theophilus Khonco Thamsanqa (30:33). Les autres Algériens engagés dans la course masculine, à savoir Takieddine Hedelli, Amar Dahmane, Mansour Zengli et Anis Benstiti ont terminé, respectivement, 7^e, 22^e, 23^e et 26^e. Au classement par équipes messieurs, l'Algérie termine au pied du podium avec 53 points, derrière l'Afrique du Sud (1^{er}, 33 pts), le Japon (2^e, 35 pts) et le Maroc

(3^e, 40 pts). Chez les dames, la meilleure performance algérienne a été réalisée par Meriem Harek qui a terminé à la 29^e place (37:40), à trois minutes de la gagnante de l'épreuve, l'Allemande Caterina Granz (34:53). Au classement général (messieurs et dames), l'Algérie améliore de deux places son ancien ranking (7^e lors des derniers Mondiaux en Italie) en s'ajoutant à la cinquième place, alors que le podium est occupé par le Japon devant le Maroc et l'Australie. Douze athlètes (6 garçons et 6 filles) ont représenté l'Algérie aux Championnats du monde universitaires de cross-country, disputés samedi à Saint-Gall.

Coupe de la Confédération (16^{es} de finale bis/aller)
Les Rouge et Noir n'ont pas hypothéqué leurs chances

■ *L'USM Alger n'a pas complètement hypothéqué ses chances de qualification à la phase finale de la Coupe de la Confédération africaine, malgré sa défaite sur le score de (2/1) au Nigeria face au Plateau United pour le compte du match aller des huitièmes de finale bis de la CAF.*



Par Mahfoud M.

La rencontre qui s'est jouée au New Jos stadium à Lagos (Nigeria) a été très disputée. Même si les poulains de Hamdi ont trouvé toutes les peines du monde à revenir dans la course, il n'empêche qu'ils ont tenté de tenir la dragée haute à la formation locale. Menée 1 à 0 sur une réalisation d'Osanga (24'), l'USM Alger a égalisé au début de la deuxième mi-temps par l'intermédiaire de Faouzi Yaya (55'), avant de se faire surprendre à la 75^e minute par Emanuel James qui offre la victoire à Plateau

United. Des regrets, les Rouge et Noir peuvent en nourrir, surtout que les coéquipiers de Zemmamouche avaient les moyens de revenir avec un meilleur score sachant que cette équipe n'était pas vraiment un foudre de guerre. Les Rouge et Noir n'ont quand même pas à rougir de cette défaite et ont de très grandes chances de se qualifier au match retour au stade de Bologhine à la manche retour, vu qu'un seul but suffira au bonheur des gars de Soustara. Les dirigeants usmistes ont, en tout cas, tout mis en œuvre pour permettre à l'équipe d'aller le plus loin possible dans cette compéti-

tion nationale, le seul objectif qui reste au club, après avoir raté le coche en championnat où l'équipe ne peut pas espérer remporter le titre, alors qu'elle a été éliminée en Coupe d'Algérie. Le nouveau patron du club algérois, Hakim Serrar, a en tout cas les coudées franches pour mener à bien sa mission et préparer la prochaine saison dans les meilleures conditions, sachant qu'il a commencé très tôt le recrutement et a déjà l'accord du Marocain, Badou Zaki, pour prendre en main l'équipe la saison prochaine.

M. M.

Ligue 1 Mobilis (25^e journée)

Le MCA menace le leader, la JSK et le DRBT soufflent

Le MC Alger s'est provisoirement emparé de la deuxième place au classement général de la Ligue 1 Mobilis de football, suite à son éclatante victoire contre le Paradou AC (5-1), samedi au stade Omar-Hamadi (Bologhine) pour le compte de la 25^e journée, marquée également par d'importants succès dans la course au maintien, notamment, ceux de la JS Kabylie et du DRB Tadjananet, respectivement (1-0) contre l'ES Sétif et (1-0) contre l'USM Bel-Abbès. Déterminé à gagner ce match pour continuer à croire au titre, le Doyen a ouvert le score dès la 7^e par Souibaâ, avant que Derrardja ne s'offre un doublé (14^e et 38^e), alors que le troisième but a été inscrit par l'ancien Nahdiste Bendebka (71'), et c'est Balebgh qui a clôturé le festival offensif mouloudéen à la 90'+2. Mais entre-temps, Naïdji avait réduit le score pour le PAC, en transformant un penalty à la 24'. Un précieux succès qui propulse le MCA seul à la deuxième place

de classement général, avec 43 points, au moment où le PAC reste scotché à la 8^e place, avec 35 unités. De leur côté, la JS Kabylie et le DRB Tadjananet ont remporté d'importantes victoires dans la course au maintien, et sur le même score d'un but à zéro, respectivement contre l'ES Sétif et l'USM Bel-Abbès. Les Canaris avaient buté sur une résistance farouche des Sétifiens et ont dû attendre la 76^e pour trouver enfin le chemin des filets, grâce à Benyoucef, alors que le DRBT a fait la différence d'entrée de jeu, grâce à Senouci (21'). De précieux succès qui éloignent plus ou moins la JSK et le DRBT de la zone rouge, puisque les Canaris sont désormais 9^e, ex aequo avec l'USM Bel-Abbès, avec 29 points pour chaque club, suivis du DRB Tadjananet, 11^e avec le CR Belouizdad, avec 27 points. Le mérite du DRBT d'avoir remporté cette importante victoire est d'autant plus grand qu'il avait terminé le match à dix, suite à l'expulsion de son milieu

de terrain, Tayeb Maroci. Les autres mal-classés : USM Blida, US Biskra et USM El Harrach ont été moins performants que la JSK et le DRBT, puisqu'ils se sont contentés de résultats nuls, qui ne les arrangent pas vraiment dans la course au maintien. L'USMB et l'USB se sont en effet neutralisées (0-0) dans le duel direct pour la survie, alors que l'USMH a ramené un point de son déplacement chez le NA Hussein Dey (1-1). Ce sont les Sang et Or qui ont ouvert le score dans ce derby algérois, par Addadi, ayant transformé un penalty à la 28', et c'est Hadj

Bouguèche qui a égalisé pour les Jaunes et Noirs à la 43'. Un résultat qui relègue l'USM El Harrach dans une inconfortable position de premier club reléguable (25 pts), suivi de l'US Biskra (15/24 pts), au moment où l'USM Blida ferme la marche (16/19 pts). Les deux derniers matchs inscrits au programme de cette journée MC Oran - CR Belouizdad et USM Alger -

Olympique de Médéa se joueront le vendredi, 13 avril courant. Les gars d'El Hamri auront la chance de jouer devant leur public, contrairement à l'USMA qui sera obligée de recevoir l'OM à huis clos, en raison de la sanction qui lui a été infligée dernièrement par la Commission de discipline.

Ligue 1 Mobilis (25e journée)

Résultats et classement :

JSS - CSC	1-0
PAC - MCA	1-5
JSK-ESS	1-0
USMB - USB	0-0
NAHD-USMH	1-1
DRBT - USMBA	1-0
Vendredi 13 avril :	
MCO -CRB (16h)	
USMA - OM(16h, à huis clos)	

1). CS Constantine	Pts	J
2). MC Alger	46	25
3). MC Oran	41	24
4). JS Saoura	39	25
-). NA Hussein Dey	39	25
6). USM Alger	38	24
7). ES Sétif	36	25
8). Paradou AC	35	25
9). USM Bel-Abbès	29	25
-). JS Kabylie	29	25
11). CR Belouizdad	27	24
-). DRB Tadjananet	27	25
13). Olympique Médéa	26	24
14). USM El Harrach	25	25
15). US Biskra	24	25
16). USM Blida	19	25

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Bouira

Un terroriste armé capturé

UN TERRORISTE, en possession d'une arme à feu et d'une quantité de munitions, a été capturé samedi à Bouira par un détachement de l'Armée nationale populaire, indique dimanche le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire a capturé, le 7 avril 2018 à Bouira, le terroriste dénommé B. Zakaria,

en possession d'une arme à feu et d'une quantité de munitions», note la même source, précisant que «ledit terroriste avait rallié les groupes terroristes en 2014». Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements combinés de l'ANP «ont arrêté huit narcotrafiquants et saisi 211 kilogrammes de kif traité et sept véhicules à Tlemcen, Oran (2^e RM), Blida (1^{er} RM) et Djanet». L. M.

APN

Aujourd'hui, séance plénière consacrée au vote de trois projets de loi

L'ASSEMBLÉE populaire nationale (APN) reprendra aujourd'hui ses travaux en plénière, consacrée au vote de trois projets de loi relatifs aux secteurs du commerce et de la formation professionnelle, a indiqué dimanche un communiqué de l'APN. Il s'agit du projet de loi modifiant et complétant la loi 09-

03, relative à la protection du consommateur et à la répression de la fraude, du projet de loi modifiant et complétant la loi 04-08 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales et du projet de loi fixant les règles applicables en matière d'apprentissage, précise le communiqué. R. N.

Un voleur arrêté et écroué

Pickpocket dans une mosquée à El-Kseur

UN VOLEUR qui sévissait dans la mosquée El Forqan de la localité de Berchiche dans la commune d'El-Kseur a été arrêté dernièrement par les éléments de la sûreté de daïra d'El-Kseur (Béjaïa), a-t-on appris de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Selon la même source, plusieurs plaintes de fidèles ont été reçues. Ces derniers étaient victimes de pickpockets dans la salle des ablutions de la mosquée. Une enquête a été ouverte en coordination avec les membres de la commission religieuse du lieu du

culte. Elle s'est soldée par l'arrestation de K.A., 42 ans, originaire de la wilaya de Bouira, en flagrant délit, fouillant dans les poches des vestes des fidèles. Présenté devant les instances judiciaires territorialement compétentes, le mis en cause a été condamné à trois ans de prison ferme et une amende de 100 000 DA. Il a été jugé en même temps pour une deuxième affaire d'outrage à magistrat et il a condamné à deux ans de prison ferme et une amende de 100 000 DA, précise-t-on.

H.C.

Médéa

Formation dans le montage et la maintenance des panneaux solaires

LA CHAMBRE de l'artisanat et des métiers (Cam) de la wilaya de Médéa compte lancer, mi-avril courant, une formation accélérée dans le montage et la maintenance des panneaux solaires au profit d'artisans et professionnels du secteur de l'électricité, a appris dimanche l'APS auprès du directeur de cette structure. Une vingtaine d'artisans et d'électriciens devront prendre part à ce cycle de formation, d'une durée d'une semaine, a indiqué le directeur de la CAM, Slimane Mesgui, précisant que la formation sera encadrée par un expert délégué par le ministère de l'Énergie. Le but de cette formation est d'assurer le recyclage des artisans et des électriciens dans le domaine de l'énergie solaire, de façon à ce qu'ils puissent maîtriser tout

ce qui a trait à l'installation, au montage et à la maintenance des panneaux solaires, a-t-il expliqué. Le travail de recyclage intervient dans le sillage de l'introduction progressive de l'énergie solaire à travers de nombreuses localités de la wilaya, notamment en matière d'éclairage public où une opération de remplacement de l'éclairage traditionnel par le solaire est en cours d'exécution, a-t-il indiqué. Le même responsable rappelle que cette formation devrait permettre de faire face à la demande induite par l'usage des panneaux solaires, à des fins d'éclairage public, recommandé récemment par le ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la rationalisation des dépenses des collectivités locales.

N. T.

Le Cnapeste a décidé d'annuler la grève



Loumis

Djalou@hotmail.com

Affaire village «Taline» à Tipasa

Des peines de 1 à 5 ans de prison ferme à l'encontre de 7 accusés

■ Le tribunal de Tipasa a prononcé dimanche des peines de 1 à 5 ans de prison ferme à l'encontre de sept prévenus impliqués dans l'affaire dite «village Taline» au moment où deux autres ont été dispensés des accusations retenues contre eux.

Par Slim O.

Après une semaine de délibérations, le tribunal de Tipasa a prononcé une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500 000 DA, outre une amende de 10 millions de DA en guise de réparation à la partie civile (représentée par la wilaya de Tipasa), à l'encontre de l'accusé principal dans cette affaire, Hadji Mohamed, et de son complice, tous deux actuellement en fuite et jugés par contumace. L'accusé principal dans cette affaire a été poursuivi, en septembre dernier, pour constitution d'une «association de malfaiteurs en vue de préparer une escroquerie en se prétendant promoteur immobilier sans agrément», «faux et usage de faux», «édification d'une construction sur un lot sans autorisation», «atteinte sur une propriété foncière», «vente d'un terrain» et «déforestation». Quatre autres accusés dans cette affaire ont été condamnés à

deux ans de prison ferme, au moment où un autre prévenu a écopé d'une peine d'une année de prison ferme, et deux autres ont été dispensés de toutes les accusations portées à leur encontre. Quant aux autres accusés arrêtés dans cette affaire, au nombre de sept ils ont été jugés pour «escroquerie en exerçant l'activité de promoteur immobilier sans agrément», «association de malfaiteurs» et «atteinte sur une propriété foncière». Lors de l'audience de dimanche dernier, qui avait vu le jugement de cette affaire après trois reports consécutifs, le représentant du parquet près le tribunal de Tipasa avait requis des peines de 3 à 5 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 500 000 DA, dont des peines de trois ans à l'encontre de sept des prévenus arrêtés depuis septembre dernier. Cette affaire, qui avait défrayé la chronique, remonte à septembre dernier lorsque le groupement territorial de la Gendarmerie nationale à Tipasa

a rendu public un communiqué dans lequel il signalait la mise hors d'état de nuire d'une bande de malfaiteurs composée de 7 individus, qui escroquaient leurs victimes en leur vendant des parcelles de terrain avec de faux papiers. Selon le communiqué, les membres de cette bande proposaient des parcelles de terrain avec de faux papiers en exigeant des acheteurs d'édifier des constructions selon un cahier des charges défini. Sachant que plus de 200 actes nuls de transfert de propriété ont été établis de cette façon. Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Tipasa qui les a déferés devant le juge d'instruction, ayant ordonné leur mise en détention préventive pour «escroquerie», «atteintes sur des biens fonciers», «déforestation», «construction sans autorisation» et «faux et usage de faux dans des documents officiels». S. O./APS

El Bayadh

Une tentative de contrebande de 42 pièces archéologiques déjouée

LES SERVICES de la Gendarmerie nationale ont déjoué, samedi dans la wilaya d'El Bayadh, une tentative de contrebande de 42 pièces archéologiques, a-t-on appris dimanche de ce corps sécuritaire. Des éléments de la brigade territoriale de la gendarmerie de la commune de Boualem ont arrêté, lors d'une opération de sécurité routière au niveau du lieudit Sfisifa sur la RN n° 47 reliant les wilayas d'El Bayadh à Naama, trois personnes sus-

pectes se trouvant à bord d'un véhicule. La fouille du véhicule a permis la découverte et la saisie de 38 pièces de monnaie anciennes et 4 pièces constituées d'anciens pilons en cuivre utilisés dans le cassage des graines de céréales. Ces pièces étaient destinées à être vendues à des réseaux de contrebande spécialisés. Les services de la Gendarmerie nationale d'El Bayadh ont ouvert une enquête sur les tenants de cette affaire. G. F.